

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL

L'an deux mil douze, le deux Octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr BONNET, Maire

Etaient présents: Mrs BONNET MARTIN Mme ROCHETEAU Mrs HERVOCHON Mme BIAT Mrs GERVAISE VIOT Mme MOUTON

Etaient Absents : Mrs LEDOUX LEROY (excusés) Mr HERBELIN

Mme BIAT a été élue secrétaire

Convocation: 24/09/2012

FONDS DE PEREQUATION 2012

Le Conseil sollicite une subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation pour les dépenses d'investissement réalisées en 2012.

Etude faisabilité assainissement Guimonvilliers	540.00	645.84
Busage de la Vallée Rue de la Mairie	8 780.00	10 500.88
<i>Les travaux sont subventionnés à 40% par le FDAIC</i>		
Acquisition photocopieur/imprimante mairie	4 250.00	5 083.00
Acquisition armoire réfrigérante salle polyvalente	2 008.50	2 402.17
Acquisition panneaux électoraux	1 000.00	1 196.00
Acquisition plateaux tables salle polyvalentes	955.44	1 142.71
Renforcement réseau eau potable Attencourt	22 949.50	27 447.60
<i>Les travaux sont subventionnés à 30% par DETR et 20% par FSIREP</i>		
TOTAL	40 483.44	48 418.20

11 NOVEMBRE ET COLIS DE NOEL 2012

Le conseil fixe le programme du 11 novembre 2012

Cette année, la chanteuse Sandrine Kohlmann de l'Association Chant'Espérance interprétera quelques chansons françaises de son répertoire pour animer le repas.

Un colis de Noël sera offert aux personnes âgées qui ne pourront assister au repas des anciens

INDEMNITES 2012

La commune ne possédant pas de véhicule de transport, Mr le Maire indique que l'employée communale utilise son véhicule personnel pour les besoins de la commune.

Le conseil décide donc de lui attribuer une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de 260 €uros qui sera réglée au chapitre D 011 Article 6251 du budget.

Le conseil décide de verser à Paroisse Bonne Nouvelle de Courville s/ Eure, l'indemnité de gardiennage de l'église fixée à 119.55 €uros – taux plafond 2011 (Circulaire du 25 janvier 2011).

Le conseil décide :

-de reverser aux employées communales (Secrétaire de mairie et Adjoint technique 2^{ème} classe) les indemnités de tenue des assemblées électorales perçues par la commune pour les élections ayant eu lieu en 2012 - Indemnité réglée au chap 012 Art 6218 du budget.

Elections Présidentielles/Législatives 2012- 264.52 € (Bd P503 16/2012 Titre 56)

-1/3 de l'indemnité sera attribué à l'Adjoint technique 2^{ème} classe

-2/3 de l'indemnité sera attribué à la Secrétaire de mairie

TARIFS COMMUNAUX 2013

Le conseil fixe les tarifs 2013 de location de la salle Roger David

Tarifs	Commune	Hors commune
Salle	93 €	186 €
Cuisine	46 €	46 €
Vin d'honneur	27 €	54 €
Réunion	23.50 €	47 €
Supplément Tables ovales	2 €/table	4€/table
Ménage	19 €/h X 2	19 €/h X 2
Verres	0.10 €/u	0.10 €/u
Remplacement des verres cassés	1.50 €/pièce	1.50€/pièce
Location 2 ^{ème} journée	½ tarif	½ tarif
Caution	500 €	500 €
Acompte réservation	93 €	93 €

Le conseil fixe les tarifs 2013 des concessions et taxes dans le cimetière communal

Concessions Trentenaires	174 €
Cinquantenaires	346 €
Perpétuelles	985 €
Columbarium/30 ans	582 €
Taxes	
Inhumation	79 €
Exhumation	79 €
Urne	79 €
Jardin du souvenir	30 €

En raison des legs faits en faveur de la commune par Mr Roger David et Mme Vitaline BERTHELOT stipulant qu'en échange, l'entretien de leur sépulture soit pris en charge, le conseil demande à Mme Herbeaux Fleuriste d'effectuer régulièrement ce travail

DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2012

Les crédits ouverts pour les objets ci-après au budget 2012 ayant été insuffisants pour permettre le paiement des dépenses effectuées, le conseil décide de voter les crédits supplémentaires nécessaires :

Chap D 011 Article 61522 : Entretien et réparation bâtiments + 11 379.00 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur:

Chap R 77 Article 7788 Produits exceptionnels + 11 379.00 €

Chap D 20 Article 2031: Frais d'études + 650.00 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur:

Chap D 21 Article 2151 Réseaux de voiries - 650.00 €

Chap D 012 Article 6218 : Autre personnel extérieur + 15.00 €

Chap D 67 Article 673: Titres annulés sur ex antérieur + 515.00 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur :

Chap D 011 Article 6067 Fournitures scolaires - 530.00 €

DEVIS

Le conseil approuve le devis établi par la menuiserie courvilloise pour la restauration du calvaire de Guimovilliers : HT 1 350.00 € TVA 264.60 € TTC 1614.60 €

Mr le Maire donne lecture des devis adressés

- pour le renforcement du réseau eau potable Rue de la Mairie et Ruelle des Chenevières

MAIRIE DE BILLANCELLES - 28190

Entreprise MET : 49 575 € HT soit 59 291 € TTC

Entreprise SNER : 71 513 € HT soit 85 529 € TTC

-pour aménagement entrée mairie

Entreprise PIZETTE : 15 100 € HT soit 18 059.60 € TTC

DELIBERATION CONTENTIEUX SIZA

Considérant qu'il y a intérêt, pour la bonne marche de l'administration municipale, de donner au Maire certaines délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Mr le Maire demande au Conseil de l'autoriser, pour la durée de son mandat et en application de l'article L.2122-22 16°, à agir en justice au nom de notre commune de Billancelles, tant en demande qu'en défense, avec tous les pouvoirs, dans toutes les actions susceptibles de se présenter, devant les juridictions de toute nature, y compris les autorités administratives dotées d'une compétence juridictionnelle. Il pourra se faire assister et représenter par le Conseil de son choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne délégation au Maire pour agir librement en justice pour défendre les intérêts de la commune de Billancelles

- décide de solliciter le concours et de confier la défense des intérêts de la commune dans le cadre du contentieux avec la commune de Tremblay les villages au titre du reversement de la TFB de la ZA Vallée du Saule à Maître GAUDEMET – Cabinet Joffe et Associés – 5 Rue de l'Alboni 75116 Paris

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres de l'Assemblée